



Pointe-à-Pitre, le 15 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis le dimanche 12 avril 2020, des informations relatives à la situation des étudiants restés en confinement dans nos résidences ont été publiées, un secours et une solidarité largement diffusés par les médias et les réseaux sociaux.

Le Crous des Antilles et de la Guyane remercie ces interventions mais dément toute information qui suggérerait une négligence ou un oubli de ces étudiants.

Depuis le début du confinement, le Crous a pris des dispositions de continuité pour poursuivre ses missions au service des étudiants : paiement et instruction des bourses, versement d'aides financières d'urgence, recensement quotidien et maintien du lien avec nos résidents n'ayant pas pu rejoindre le domicile familial afin qu'aucun d'entre eux ne reste isolé et démuné. Les personnels du Crous qui sont mobilisés assurent un travail remarquable.

Une communication intensive par mailing et affichage à destination des résidents confinés est menée afin de les tenir informés sur les différentes actions menées par le Crous dans leur résidence respective : recensement des besoins en équipement pour cuisiner, des besoins d'aides financières, des besoins d'aide alimentaire...

Avec le renfort de ses partenaires, Université, collectivités territoriales, associations et supermarchés de proximité, le Crous a organisé entre autres :

- La distribution de paniers alimentaires sur les sites de Guadeloupe, Guyane et Martinique pour les étudiants en difficulté et qui souhaitent en bénéficier ;
- La mise en place d'une citerne d'eau sur le campus de Schoëlcher, constamment réapprovisionnée par les pompiers ;
- La prise en charge de la livraison des achats alimentaires des étudiants sur le campus de Schoëlcher ;
- Le recrutement de 6 étudiants-relais sur les trois territoires pour faciliter le recensement quotidien et l'information des étudiants ;
- La permanence du service social comme suit :
 - 971 : aserva@crous-antillesguyane.fr
 - 972 : methee@crous-antillesguyane.fr
 - 973 : jnoreskal@crous-antillesguyane.fr

Le partenariat spécifique entre le Crous et les universités est très activement mobilisé en faveur de l'aide sociale, financière, médicale et psychologique des étudiants qui en éprouvent le besoin, qu'ils soient logés au Crous ou hors Crous.

Entre autres dispositifs, une Commission Spécifique d'Aide aux Etudiants (CASE) a été créée par le Crous et l'Université des Antilles pour accompagner encore davantage les étudiants dans tous ces domaines, ainsi qu'en matière pédagogique. Cette Commission commune et réactive permet de répondre finement et rapidement au plus près du terrain.

Le partenariat entre le Crous et l'Université de la Guyane est également permanent, les liens sont quotidiens et les décisions tout aussi rapides.

Il est rappelé que le cœur de métier du Crous est le bien-être des étudiants pour la réussite de leur cursus. La solidarité, que le Crous salue, est donc un acte volontaire, humble et honorable, qui vient en complément.

Nous accueillons donc bien sûr avec plaisir toutes les autres initiatives prises en faveur des étudiants. Mais nous devons rester vigilants pour éviter tout risque de contamination des étudiants et des personnels. Aussi, il est important que le CROUS soit partenaire et que les actions soient coordonnées par la directrice du CROUS et son équipe.